

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 26/02/2020 Date de révision: 09/02/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : BACNET CITRON UFI : TN35-X02P-9004-KT2W

Code du produit : 105

Type de produit : Biocide, Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange : Détergent concentré neutre désinfectant et désodorisant pour le nettoyage des sols et

surfaces protégés ou non.

Utilisation de la substance/mélange : désinfectants

Désodorisant.

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FIRCHIM FRANCE SAS
ZAC DE LA GLEBE SAVIGNAC
Boîte postale 262
12202 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
T 05 65 81 16 37 contact@firchim.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (N°ORFILA)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux Non classé Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

H315

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu Non classé

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Dange

Contient : Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Consulter un médecin.

P404 - Stocker dans un récipient fermé.

P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Ce produit contient les substances allergisantes suivantes :

Citral (N°CAS 5392-40-5) D-Limonène (N° CAS : 5989-27-5) Linalool (N° CAS : 78-70-6)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool Ethoxylé	N° CAS: 160875-66-1 N° CE: 605-233-7 N° REACH: 02-2119549160- 47	1 – 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302
Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (Biocide)	N° CAS: 68424-85-1 N° CE: 270-325-2 N° Index: 612-140-00-5	3,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas
	de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au

repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Appeler

immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques. d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil

de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la

peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection

adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 :

"Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi Procédés de nettoyage

vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage

d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux

Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants appropriés.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Point d'ébullition

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : jaune clair.
Apparence : Liquide.
Odeur : Citron.
Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Pas disponible

: Pas disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Inflammabilité : Ininflammable. Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion Pas disponible Limite supérieure d'explosion Pas disponible Point d'éclair Pas disponible Température d'auto-inflammation Pas disponible Température de décomposition Pas disponible 6,5 - 8,5Viscosité, cinématique Pas disponible Solubilité Soluble dans l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible : Pas disponible Masse volumique Densité relative 1 +/-0 02 Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Neutre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
DL50 orale	358 mg/kg de poids corporel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Indications complémentaires Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Cancérogénicité Indications complémentaires Cancérogénicité Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé		
DL50 voie cutanée 1100 mg/kg de poids corporel	Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium	chloride (68424-85-1)
Alcool Ethoxylé (160875-66-1) DL50 orale rat 200 – 2000 mg/kg DL50 orale > 200 mg/kg de poids corporel Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité sp	DL50 cutanée rat	1560 mg/kg
DL50 orale rat DL50 orale > 200 mg/kg de poids corporel Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	DL50 voie cutanée	1100 mg/kg de poids corporel
DL50 orale 200 mg/kg de poids corporel Corrosion cutanée/irritation cutanée pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Non classé Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Wutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité Non classé Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Non classé	Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosion cutanée/irritation cutanée pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Cancérogénicité Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Source des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	DL50 orale rat	200 – 2000 mg/kg
pH: 6,5 – 8,5 Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Indications complémentaires Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Cancérogénicité Indications complémentaires Cancérogénicité Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	DL50 orale	> 200 mg/kg de poids corporel
Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Non classé Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité Non classé Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Source de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Non classé Non classé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	·
pH: 6,5 – 8,5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Indications complémentaires Ind	Indications complémentaires	·
Indications complémentaires Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Cancérogénicité Cancérogénicité Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité Non classé Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Non classé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	, ,
Mutagénicité sur les cellules germinales Indications complémentaires Cancérogénicité Cancérogénicité Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cancérogénicité : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé	Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non classé	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration : Non classé	Toxicité pour la reproduction	: Non classé
(STOT) (exposition unique) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration : Non classé	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration : Non classé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
(STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration : Non classé	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration : Non classé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé
Danger par aspiration : Non classé	(STOT) (exposition répétée)	
G F F	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	Danger par aspiration	: Non classé
	Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

me

(chronique)

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)		
CL50 - Poisson [1] 0,1 – 1 mg/l		
CE50 - Crustacés [1]	0,03 mg/l	
CE50 - Crustacés [2]	0,01 – 0,1 mg/l Daphnia Magna	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,06 mg/l	
CE50 72h - Algues [1] 0,01 – 0,1 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata		

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)		
CL50 - Poisson [1] > 1 mg/l		
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l	
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 10 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

BACNET Citron		
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.	
Alcool Ethoxylé (160875-66-1)		
Biodégradation	> 90 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BACNET Citron		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) < 3		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. Eliminer le contenu/récipient

conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADD	IMPO	IATA	ADN	DID	
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	
Description document de t	ransport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride), 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport				
9	9	9	9	9	

14.4. Groupe d'emballage					
III	III	III	III	III	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles		1	1	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le

rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR) : 51 Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP19

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T4

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : LGBV : AT Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12 Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CV13

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90

9/13 09/02/2023 (Date de révision) ZA - fr

: TP1, TP29

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Panneaux oranges 90 3082

Code de restriction en tunnels (ADR)

Code EAC : •3Z

Transport maritime

: 274, 335, 969 Dispositions spéciales (IMDG)

Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1 Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29 N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 964

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 450L

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 964

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

: A97, A158, A197 Dispositions spéciales (IATA)

Code ERG (IATA) : 9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) : T : PP Equipement exigé (ADN) : 0 Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M6

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (RID) : 5L Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

: T4

: TP1, TP29

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1 Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP19

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

: LGBV Codes-citerne pour les citernes RID (RID) Catégorie de transport (RID) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

09/02/2023 (Date de révision) 10/13 7A - fr

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW13. CW31

déchargement et manutention (RID)

: CE8

Colis express (RID) Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biocides (UE 528/2012)

Type de produit (Biocide)

- : 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
 - 4 Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Étiquetage du contenu		
Composant	%	
agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques	<5%	

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels	

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives

(MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail

(JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

: Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride est listé SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen : Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

: Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant

le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:			
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B		

09/02/2023 (Date de révision) 7A - fr 12/13

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:			
Met. Corr. Non classé		Jugement d'experts	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul	
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul	
Aquatic Acute Non classé		Jugement d'experts	
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul	

La classification respecte

: ATP 8

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.